QUESTION ÉCRITE P-1773/07 posée par Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE) à la Commission

Objet: Processus de dialogue inter-rwandais

Plus de dix ans après la fin du génocide et de la guerre qui avait commencé en 1990, force est de constater que le gouvernement rwandais ne s'est pas engagé sur la voie de la démocratisation du pays, du dialogue et de la réconciliation nationale. Au contraire, les droits fondamentaux de la population, tels que la liberté d'expression et les droits civils et politiques, ne sont pas respectés. Des dizaines de milliers de personnes sont encore emprisonnées, sous le chef d'inculpation de génocide, certaines ayant été détenues pendant plus de dix ans sans même aucun dossier ni avocat.

Par ailleurs, il est établi que le Rwanda est impliqué dans la guerre civile en République démocratique du Congo, par l'occupation de l'est du pays, où regorgent les matières premières.

Compte tenu des nombreuses violations des droits humains, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, commis à la fois au Rwanda et dans la région des Grands Lacs, la Commission ne pense-t-elle pas qu'il est important d'organiser un dialogue politique interrwandais avec la participation des forces vives du pays et des réfugiés des trois ethnies de la diaspora pour construire l'avenir?

La Commission compte-t-elle prendre une initiative dans ce sens ou peut-elle appuyer une initiative internationale en faveur d'un dialogue inter-rwandais pour entamer un processus en vue de mettre fin à l'impunité et d'établir un système de gouvernance démocratique, basé sur le respect des droits humains et de l'État de droit?

http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+WQ+P-2007-1773+0+DOC+WORD+V0//FR&language=FR